



Genève, le 29 juin 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Sécheresse: situation et mesures de protection des cours d'eau genevois

Depuis quelques années, les épisodes de sécheresse se répètent et s'amplifient dans notre région. Si Genève bénéficie encore d'une situation privilégiée pour l'approvisionnement en eau potable dont 90% provient du Léman, une dizaine de petits et moyens cours d'eau sont plus menacés tels que la Drize ou l'Allondon. La faible pluviométrie, les périodes de basses eaux qui arrivent plus tôt et plus fréquemment impactent rapidement le débit et la température des rivières. Face à cette situation, le département du territoire (DT) prépare depuis plusieurs semaines des mesures de protection pour les cours d'eau - selon leurs caractéristiques et les pressions immédiates qu'ils subissent - afin de garantir leur durabilité et le maintien de leurs fonctions naturelles.

Soutien de la Drize et de sa population piscicole

La Drize est l'un des habitats genevois possédant une population indigène de truites d'importance cantonale grâce à un environnement propice (débit et oxygène suffisant, refuges et ressources alimentaires existants, etc.). L'augmentation de la pression humaine au pied du Salève engendre une utilisation croissante de la ressource. Cela limite fortement les apports naturels à la Drize, lorsqu'en plus la sécheresse sévit. A ce jour, le débit approche les 6 litres par seconde (soit près de 90% de moins que sa norme mensuelle calculée sur la période 1990-2020). Afin d'éviter une mortalité piscicole, des pêches électriques de sauvetage pour déplacer les poissons dans un autre point d'eau ont été pratiquées durant ces dernières années. Actuellement, il devient difficile de retrouver des conditions favorables dans d'autres cours d'eau du canton qui souffrent aussi de stress hydrique. Ainsi, bien que cette situation ne soit pas souhaitée sur la durée, l'option favorisée est le soutien au débit et à la température de la Drize. Il consiste en l'apport d'eau du réseau, comme cela a pu être le cas lors de l'été 2022. Un dispositif qui sera activé par le canton s'il ne pleut pas d'ici à la fin de cette semaine et dès que le débit et la température de la Drize ne sont plus compatibles avec le maintien de la vie aquatique. Cette mesure transitoire accompagne les négociations transfrontalières en cours sur les usages et une répartition solidaire de la ressource en vue de préserver le débit naturel des rivières.

Mise à ban de l'Allondon

Sur l'Allondon, les activités impliquant un accès à l'eau (baignade, traversée du lit du cours d'eau, construction de retenues d'eau par empilement de cailloux, pêche, orpaillage) nuisent à la flore et à la faune aquatique au sens large. En fonction du débit, il est donc indispensable

d'interdire l'accès au cours d'eau déjà fragilisé lors des épisodes de sécheresse. Aujourd'hui, le débit de l'Allondon est à 450 l/s. Si ce dernier descend en dessous de 400 litres par seconde (soit près de 30% de moins que sa norme saisonnière), un arrêté interdit momentanément toutes les activités susmentionnées dans un secteur défini. Par ailleurs, l'Etat bénéficie d'une coordination avec SIG pour l'arrêt de pompage en eau potable dans la nappe de l'Allondon (puit de Russin) dont les effets positifs avaient déjà pu être constatés lors de l'été 2022.

Renforcement de la LEaux

Sur le long terme et à force de période d'étiages sévères répétés, ce sont tous les cours d'eau du bassin genevois qui seront concernés mais chacun pour des raisons différentes. Usage de la ressource d'une population croissante, besoins de l'agriculture en augmentation face aux sécheresses, débit insuffisant pour faire face aux pollutions, augmentation de la température de l'eau, sont autant de facteurs qui incitent les autorités à renforcer un dispositif législatif cantonal. Il permettrait l'application de mesures de restriction, en cohérence également avec les deux départements français voisins.

Le département du territoire met en œuvre des actions pour analyser et gérer de manière durable l'eau dans un contexte de changement climatique en:

- constituant un comité sécheresse avec des différents représentants des domaines concernés pour un suivi détaillé de l'état des cours d'eau et la prise de mesures de protection urgentes;
- élargissant la surveillance des cours d'eau (températures, tronçons à sec, etc.) et de leur lien avec les nappes superficielles;
- optimisant les systèmes d'assainissement pour avoir un maximum d'eaux pluviales dans les cours d'eau;
- ralentissant les vitesses de ruissellement en ville et favoriser l'infiltration des eaux;
- assainissant les ouvrages hydroélectriques pour avoir le maximum des débits à l'aval;
- poursuivant la renaturation des cours d'eau très urbanisés (Nant d'Avril, Drize au PAV, etc.);
- adaptant la gestion piscicole (repeuplement, sauvetages, etc.);
- coopérant sur le plan transfrontalier pour optimiser l'utilisation des masses d'eau, des débits;
- étudiant les possibilités d'un apport d'eaux brutes (via réseaux thermiques par exemple) notamment pour l'agriculture, l'arrosage des espaces publics et le soutien des étiages;
- poursuivant les programmes de sensibilisation auprès des scolaires, du grand public et en collaboration avec SIG auprès des consommateurs.

Depuis 2018, la campagne OH MON EAU! encourage les comportements respectueux à l'égard de l'eau. Elle donne à la population les outils pour adopter une attitude aqua-responsable en matière de qualité ou de quantité grâce à des gestes simples. Cette campagne est également promue à échelle transfrontalière.

Suivre l'évolution des cours d'eau en s'inscrivant au [Blog Eau-Hydrologie](#)

Newsletter subscription Entity: Territoire Table: Territoire Subscription: [Blog eau hydrologie](#)

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, pauline.desalis@etat.ge.ch ou T. 076 304 20 66.